

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2023

31/03/2023 - 27

Date de la convocation : 24/03/2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 61. Pouvoirs : 7.

Le vendredi 31 mars 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, Mme Célia CHARLES, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Michaël DOZIERE), Mme Nathalie APERS (pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON), Mme Nora CHERKI (pouvoir à Mme Auriane AIT LASRI), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Bernard GOULOIS (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Hocine MAZY (pouvoir à M. Jean-Michel LEROY).

EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS, M. Alain MENSION, M. Christian DORDAIN et M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER et M. Raphaël AIX.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chérib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication.

12 – Déchets

12.1 – Restitution à DOUAISIS AGGLO de la compétence « Hauts de quais des déchèteries » transférée au SYMEVAD

Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après CGCT) et notamment ses articles L. 2224-13, L. 5211-17, L. 5212-1, L. 5212-16, L. 5214-16, L. 5216-5, L. 5711-1 et suivants,

Vu la Délibération n°2017-37 en date du 5 octobre 2017 portant modification des statuts du SYMEVAD afin d'étendre la compétence traitement à la gestion des hauts de quai de déchèteries et la transformation du Syndicat mixte en syndicat mixte à la carte,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 février 2018 modifiant les statuts du SYMEVAD,

Vu la délibération n°2018-1 en date du 28 février 2018 entérinant la prise de compétence « haut de quai déchèteries » transférée par Douaisis Agglo (ex Communauté d'Agglomération du Douaisis)

Considérant que Douaisis Agglo a exprimé le souhait de se voir restituer cette compétence,

Considérant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence, la reprise de l'actif et du passif relatifs à la compétence transférée,

Considérant que le SYMEVAD a l'obligation de restituer les équipements identifiés dans le procès-verbal de transfert établi en 2018 et annexé à la présente délibération, ainsi que les adjonctions effectuées sur ces équipements et les matériels acquis durant cette période affectés à cette compétence,

Considérant que cette compétence est intégrée dans le budget principal du SYMEVAD, et que celle-ci est individualisée dans le cadre sa comptabilité analytique,

Considérant que le transfert de cette compétence entraîne le transfert du personnel qui remplit en totalité ses fonctions pour la mise en œuvre de la compétence,

Considérant que l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais (avis favorable) a été recueilli, en date du 7 mars sur le principe de restitution de compétence et sur les modalités de transfert des agents décrites par la fiche d'impact, jointe en annexe, précisant les effets sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires concernés,

Considérant que l'avis du Comité Social Territorial de Douaisis Agglo (avis favorable) a été recueilli le 30 mars 2023 sur le principe de restitution de la compétence et sur les modalités de transfert des agents décrites par la fiche d'impact, jointe en annexe, précisant les effets sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires concernés,

Considérant les conséquences que la restitution de compétence emporte :

A – Sur le plan patrimonial

Il est convenu que la totalité des biens mis à disposition identifiés dans le procès-verbal initial sera restituée au patrimoine de Douaisis AGGLO, augmentée des adjonctions effectuées sur ces biens par le syndicat. Les matériels acquis par le syndicat, pendant la période de prise de compétence, et affectés au fonctionnement de ces biens seront également concernés par ce transfert. Ces différents éléments patrimoniaux seront repris dans le procès-verbal signé des deux parties avec une annexe détaillant les différents éléments de restitution.

B – Sur le plan comptable

Le SYMEVAD, assurera la prise en charge de toutes les dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour la période du 01/01/2023 au 31/05/2023, pour la compétence « haut de quai des déchèteries » Douaisis AGGLO. Les éventuelles dépenses ou recettes antérieures à cette période de référence seront également à la charge du syndicat.

Durant cette période, le SYMEVAD, ne procédera pas à l'exécution des opérations d'ordre budgétaire pour la partie « Dotations aux amortissements ». Il appartiendra à Douaisis AGGLO de constater ces écritures dans leur budget 2023.

De restituer, dans la comptabilité de Douaisis AGGLO, tous les éléments d'actif ou de passif présents dans la comptabilité du SYMEVAD enregistrés au 31/05/2023. De régulariser, cette restitution, si de nouveaux éléments financiers parviennent après la date du 31/05/2023 et non comptabilisés dans l'actif ou du passif du SYMEVAD. Le cas échéant, ces nouveaux éléments feront l'objet d'un procès-verbal complémentaire.

De justifier toutes les opérations d'ordre non budgétaire de restitution de la compétence « haut de quai des déchèteries » par le biais d'un certificat administratif, visé par le comptable public.

C – Sur le plan financier

De solliciter à Douaisis AGGLO, une contribution 2023, pour la compétence « haut de quai des déchèteries » sur la base des éléments précités.

D– Sur le plan des contrats : marchés

Les contrats attachés au fonctionnement des équipements transférés sont soumis au principe légal de substitution de titulaire. Douaisis Agglo en deviendra donc titulaire en lieu et place du SYMEVAD à compter de la date de transfert de la compétence, soit au 1^{er} juin 2023.

La liste exhaustive desdits contrats figure en annexe (annexe n°1) à la présente.

Ce transfert légal de contrats donnera lieu à des avenants permettant de formaliser la subrogation légale du titulaire vis-à-vis des prestataires et de traiter les conséquences liées au changement de personne publique.

E – Sur le plan des personnels

La liste des personnels transférés a été établie dans le Procès-verbal joint en annexe.

Les agents à plein temps ou temps partiel, nécessaires à l'exercice de cette compétence seront transférés à Douaisis Agglo au 1^{er} juin 2023.

Agents transférés :

- 7 agents fonctionnaires titulaires, catégorie C, filière technique, sur des postes de gardiens
- 1 agent fonctionnaire titulaire, catégorie B, filière technique, sur un poste de gestionnaire des déchèteries

Impacts sur le personnel transféré :

Le transfert n'a aucune incidence sur :

- Le grade
- L'échelon
- La position statutaire
- L'ancienneté

Conditions de travail :

Durée du travail :

L'organisation des cycles de travail et les horaires de travail ne constituent pas un droit acquis.

Néanmoins, les modalités de travail des agents en déchèterie seront identiques à celles du SYMEVAD, à savoir :

- Durée moyenne du travail : 36h / semaine
- Horaires d'ouverture des déchèteries :
 - o Travail les jours fériés (matinée), sauf 25 décembre, 1er janvier et le 1er mai
 - o Horaires hiver : du 1er octobre au 31 mars (26 semaines) :
 - Du lundi au samedi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h (7 heures / jour)
 - Dimanches et jours fériés : 9h - 12h (3 heures / jour)
 - o Horaires été : du 1er avril au 30 septembre (26 semaines) :
 - Du lundi au samedi : 8h30 - 12h / 13h30 - 19h (9 heures / jour)
 - Dimanches et jours fériés : 9h - 13h (4 heures / jour)

Lieux d'affectation :

- Les gardiens restent affectés aux déchèteries exploitées en régie
- Le gestionnaire des déchèteries est affecté dans les bureaux de DOUAISIS AGGLO

Conservation des éléments de rémunération :

- Maintien du régime indemnitaire si les agents y ont intérêt
- Maintien de la prime annuelle

Prestations d'actions sociales :

- Les prestations sociales qui interviennent dans les domaines de la restauration, de l'enfance ou des loisirs sont propres à chaque collectivité et il n'existe pas de droits acquis au maintien de ces prestations.

Protection sociale complémentaire :

Le nouvel employeur est substitué de plein droit à l'ancien pour la convention de participation et, le cas échéant, le contrat de protection sociale complémentaire qui étaient conclus par ce dernier avec l'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La convention et, le cas échéant, le contrat sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire entre le nouvel employeur, l'ancien employeur et l'organisme. Ceux-ci peuvent convenir d'une échéance de la convention et, le cas échéant, d'une échéance du contrat, antérieures à celles stipulées, dans le but d'harmoniser le régime des participations applicables aux agents. L'organisme est informé de la substitution de personne morale par le nouvel employeur. La substitution de personne morale à la convention et, le cas échéant, au contrat n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour l'organisme.

Les agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice des participations qui leur étaient applicables au titre d'un contrat labellisé en matière de santé ou de prévoyance.

Le Compte Epargne Temps :

L'agent conserve les droits qu'il a acquis et peut les faire valoir auprès de la collectivité au sein de laquelle il est transféré

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- **De demander la restitution de la compétence « haut de quai » des déchèteries du territoire de Douaisis Agglo à compter du 1^{er} juin 2023,**
- **De dire que la restitution de cette compétence emporte de par la loi les conséquences susvisées,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant délégué de signer tout document relatif à cette restitution de compétence.**

Mme Stéphanie CARAMOUR ne participe ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 14/04/2023
Réceptionné en sous-préfecture le 14/04/2023

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20230331-31-03-2023-27-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Christophe DUMONT

PROCES VERBAL
Constatant la mise à disposition des biens et immeubles
dans le cadre du transfert de la compétence
Hauts de quai des déchèteries

● Les immeubles – ou les parties d'immeubles – relevant du domaine public affecté(es) à l'exercice de la compétence « Hauts de quai des déchèteries » :

- Déchèterie d'Arleux sise Avenue de la gare, 59151 ARLEUX
- Déchèterie de Cuincy, sise Rue du champ de tir, 59553 CUINCY
- Déchèterie de Sin le Noble, sise rue du Bois des Retz, 59450 SIN LE NOBLE
- Déchèterie de Roost-Warendin, sise 61, Bis rue Lamendin, 59286 ROST WARENDIN

● Les biens meubles affecté(s) à l'exercice de la compétence « Hauts de quai des déchèteries »

1- Les biens immobiliers et mobiliers
--

|
Renseignements administratifs

Les biens immeubles

Désignation du propriétaire et année de mise en service

- Déchèterie d'Arleux : CA du Douaisis (2008)
- Déchèterie de Cuincy : CA du Douaisis (2022)
- Déchèterie de Sin-le-Noble : CA du Douaisis (1994 puis extension en 2016)
- Déchèterie de Roost-Warendin : CA du Douaisis (1994)

Références cadastrales et adresse

- Déchèterie d'Arleux : Section B parcelles 2081, 911, 2006, rue de la gare sur la commune d'Arleux (59151)
- Déchèterie de Cuincy : section AK parcelles 101, 120, 154 rue du Champ de tir, sur la commune de Cuincy (59553)
- Déchèterie de Sin-le-Noble : section ZB parcelle 76, section ZA parcelles 59, 172 rue du Bois des Retz sur la commune de Sin-le-Noble (59450)
- Déchèterie de Roost-Warendin : section C parcelles 1802-1803-1805 rue Lamendin sur la commune de Roost-Warendin (59286)

Consistances et situation juridique

Superficie cadastrale des parcelles des déchèteries :

- Déchèterie d'Arleux : 5 029 m²
- Déchèterie de Cuincy : 2 661 m²
- Déchèterie de Sin-le-Noble : 5 270 m* (dont 2 370 m* pour l'extension)
- Déchèterie de Roost-Warendin : 3 268 m²

État général des biens

Les biens mis à disposition étaient vieillissants et ont bénéficié de travaux de remise en état permettant leur maintien en activité et garantissant la sécurité des usagers et des agents.(cf annexe 1)

Renseignements comptables (annexe 1 : immobilisations)

Les biens immeubles mis à disposition au 01 mai 2018

Numéro d'inscription à l'inventaire communautaire et du syndicat

- Déchèterie d'Arleux : DECHETERIEARLEUX-2138-2017
- Déchèterie de Cuincy : DECHETERIECUINCY-2138-2017
- Déchèterie de Sin-le-Noble : DECHETERIESIN-2138-2017
- Déchèterie de Roost-Warendin : DECHETERIEROOST-2138-2017

Valeur historique (prix d'acquisition)

- Déchèterie d'Arleux : 1 257 234 € en 2004
- Déchèterie de Cuincy : 821 029 € en 2001
- Déchèterie de Sin-le-Noble : 687 023 € en 2001
- Déchèterie de Roost-Warendin : 800 150 € en 2001

Valeur nette comptable (en cas d'amortissement)

- Déchèterie d'Arleux : 386 247,87 € au 31/12/2022
- Déchèterie de Cuincy : 179 330,61 € au 31/12/2022
- Déchèterie de Sin-le-Noble : 126 543,80 € au 31/12/2022
- Déchèterie de Roost-Warendin : 105 197,36 € au 31/12/2022

Les biens meubles mis à disposition au 01 mai 2018

Sans objet

Les biens immeubles : Les adjonctions par le syndicat depuis les 01 ami 2018

Numéro d'inscription à l'inventaire du syndicat et valeur historique

Déchèterie d'Arleux : 102 886.85 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUIISSION
DECHETERIE ARLEUX-2019	TRAVAUX SUR DECHETERIE ARLEUX 2019	ARLEUX	Travaux sur portail	2019	3 780,00 €
DECHETERIE ARLEUX-2021	TRAVAUX SUR DECHETERIE ARLEUX 2021	ARLEUX	Travaux divers de plomberie	2021	1 821,40 €
DECHETERIE ARLEUX-2022	TRAVAUX SUR DECHETERIE ARLEUX 2022	ARLEUX	Travaux de confinement des eaux usées	2022	97 285,45 €

Déchèterie de Cuincy : 603.70 € HT

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUIISSION
DECHETERIE CUINCY-2021	TRAVAUX DECHETERIE CUINCY 2021	CUINCY	Travaux de plomberie	2021	603,70 €

Déchèterie de Sin-le-Noble : 58 912 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUIISSION
DECHETERIE SIN - 2019	TRAVAUX DECHETERIE SIN LE NOBLE 2019	SIN LE NOBLE	Réfection dalle béton	2019	3 000,00 €
DECHETERIE SIN-2021	TRAVAUX DECHETERIE SIN 2021	SIN LE NOBLE	Travaux sur station de refoulement et travaux de voirie	2021	55 912,00 €

Déchèterie de de Roost-Warendin : 2 280 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUIISSION
DECHETERIE ROOST 2022	TRAVAUX DECHETERIE ROOST 2022	ROOST	Travaux de voirie	2022	2 280,00 €

Les biens meubles : les acquisitions par le syndicat depuis le 01 mai 2018

Numéro d'inscription à l'inventaire du syndicat et valeur historique

Déchèterie d'Arleux : 2 920.91 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUIISSION
EQUIP0038-21	ALARME INCENDIE ARLEUX	ARLEUX	Remplacement alarme incendie	2021	842,91 €
PETITEQUIP0096-22	REPLACEMENT DES PORTIQUES	ARLEUX		2022	2 078,00 €

Déchèterie de Cuincy : 2 277.93 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUIISSION
EQUIP0024-18	ECLAIRAGE EXT DECHETERIE CUINCY	CUINCY	Installation éclairage	2019	780,21 €
EQUIP0037-21	ALARME INCENDIE CUINCY	CUINCY	Remplacement alarme incendie	2021	373,72 €
PETITEQUIP0089-20	SIGNALIQUES DECHETERIE	CUINCY		2020	1 124,00 €

Déchèterie de Sin-le-Noble : 11 669.33 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUISTION
EQUIP0021-18	BLOC BETON POUR AMENAGEMENT DECHETERIE	SIN LE NOBLE		2018	3 710,63 €
EQUIP0027-19	ECLAIRAGE EXT DECHETERIE SIN LE NOBLE	SIN LE NOBLE	Installation éclairage	2019	1 279,78 €
PETITEEQUIP0083-18	CLOTURE POUR DECHETERIE SIN LE NOBLE	SIN LE NOBLE		2018	2 900,42 €
PETITEQUIP0091-20	SIGNALITIQUES DECHETERIE	SIN LE NOBLE		2020	3 778,50 €

Déchèterie de de Roost-Warendin : 3 871.86 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUISTION
EQUIP0026-19	ECLAIRAGE EXT DECHETERIE ROOST-WARENDIN	ROOST	Installation éclairage	2019	843,16 €
PETITEQUIP0088-20	SIGNALITIQUES DECHETERIE	ROOST		2020	1 718,70 €
PETITEQUIP0099-22	POSE GRILLAGE DECHETERIE	ROOST		2022	1 310,00 €

Localisation multiple : 15 708.19 €

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	VALEUR ACQUISTION
INFOR0026-20	MATERIELS INFORMATIQUES	Toutes les déchèteries	6 tablettes android + 4 imprimantes	2020	3 816,23 €
EQUIP0022-18	CONTAINER MARITIME POUR MATERIELS HDQ DA	CT-EVIN		2018	3 105,00 €
PETITEQUIP0092-20	SIGNALITIQUES ROUTIERES ET REFECTION PEINTURES	Toutes les déchèteries		2020	6 033,96 €
PETITEQUIP0097-22	PANNEAUX DE COMMUNICATION	Toutes les déchèteries		2022	2 753,00 €

La valeur nette comptable, et les durées d'amortissements pratiquées pour ces différents éléments sont indiquées dans l'annexe n°1 « immobilisations ».

Cette partie (adjonctions et acquisitions par le SYMEVAD) pourra évoluer si des nouveaux éléments financiers, correspondant à la période de référence, parviennent après la signature de ce procès-verbal. Un procès-verbal complémentaire sera alors rédigé.

2- Emprunts

Sans objet

3- Date d'effet

La fin de la mise à disposition prend effet le 01/06/2023

Fait en 2 exemplaires, à Evin Malmaison, le

**Pour Douaisis Agglo,
Le Président**

Christian POIRET

**Pour le SYMEVAD
Le Président**

Christian MUSIAL

P.J : Annexe 1 : immobilisations

PV de restitution de la compétence Haut de quai des déchèteries du Douaisis - **Annexe n° 1 : Immobilisations**

Les biens mis à disposition au 01 mai 2018

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	COMPTE BUDGETAIRE	VALEUR ACQUISTION	AMORTISSEMENTS CUMULES DA	AMORTISSEMENTS CUMULES SYMEVAD AU 31/12/2022	DAP 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/05/2022
DECHETERIEARLEUX-2138-2017	DECHETERIES ARLEUX MISE A DISPOSITION 2018	31/12/2017	21738	1 257 233,69 €	557 577,42 €	313 408,40 €	- €	386 247,87 €
DECHETERIECUINCY-2138-2017	DECHETERIES CUINCY MISE A DISPOSITION 2018	31/12/2017	21738	821 028,77 €	436 440,96 €	205 257,20 €	- €	179 330,61 €
DECHETERIEROOST-2138-2017	DECHETERIES ROOST-WARENDIN MISE A DISPOSITION 2018	31/12/2017	21738	800 150,02 €	494 915,21 €	200 037,45 €	- €	105 197,36 €
DECHETERIESIN-2138-2017	DECHETERIES SIN LE NOBLE MISE A DISPOSITION 2018	31/12/2017	21738	687 023,48 €	409 220,49 €	151 259,19 €	- €	126 543,80 €
TOTAL				3 565 435,96 €	1 898 154,08 €	869 962,24 €	- €	797 319,64 €

Les adjonctions et les acquisitions par le SYMEVAD depuis 01 mai 2018

Déchèterie ARLEUX

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	COMPTE BUDGETAIRE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ACQUISTION	AMORTISSEMENTS CUMULES	DAP 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/05/2022
DECHETERIE ARLEUX-2019	TRAVAUX SUR DECHETERIE ARLEUX 2019	ARLEUX	Travaux sur portail	2019	2138	20	3 780,00 €	567,00 €	- €	3 213,00 €
DECHETERIE ARLEUX-2021	TRAVAUX SUR DECHETERIE ARLEUX 2021	ARLEUX	Travaux divers de plomberie	2021	2138	20	1 821,40 €	91,07 €	- €	1 730,33 €
DECHETERIE ARLEUX-2022	TRAVAUX SUR DECHETERIE ARLEUX 2022	ARLEUX	Travaux de confinement des eaux usées	2022	2138	20	97 285,45 €	- €	- €	97 285,45 €
SS TOTAL 2318							102 886,85 €	658,07 €		102 228,78 €
EQUIP0038-21	ALARME INCENDIE ARLEUX	ARLEUX	Remplacement alarme incendie	2021	2188	10	842,91 €	- €	- €	842,91 €
PETITEQUIP0096-22	REPLACEMENT DES PORTIQUES	ARLEUX		2022	2188	5	2 078,00 €	- €	- €	2 078,00 €
SS TOTAL 2188							2 920,91 €	- €	- €	2 920,91 €
TOTAL DECHETERIE ARLEUX							105 807,76 €	658,07 €	- €	105 149,69 €

Déchèterie CUINCY

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	COMPTE BUDGETAIRE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ACQUISTION	AMORTISSEMENTS CUMULES	DAP 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/05/2022
DECHETERIE CUINCY-2021	TRAVAUX DECHETERIE CUINCY 2021	CUINCY	Travaux de plomberie	2021	2138	20	603,70 €	30,19 €	- €	573,51 €
SS TOTAL 2318							603,70 €	30,19 €	- €	573,51 €
EQUIP0024-18	ECLAIRAGE EXT DECHETERIE CUINCY	CUINCY	Installation éclairage	2019	2188	10	780,21 €	234,00 €	- €	546,21 €
EQUIP0037-21	ALARME INCENDIE CUINCY	CUINCY	Remplacement alarme incendie	2021	2188	10	373,72 €	- €	- €	373,72 €
PETITEQUIP0089-20	SIGNALIQUES DECHETERIE	CUINCY		2020	2188	5	1 124,00 €	449,60 €	- €	674,40 €
SS TOTAL 2188							2 277,93 €	683,60 €	- €	1 594,33 €
TOTAL DECHETERIE CUINCY							2 881,63 €	713,79 €	- €	2 167,84 €

Déchèterie ROOST WARENDIN

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	COMPTE BUDGETAIRE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ACQUIIITION	AMORTISSEMENTS CUMULES	DAP 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/05/2022
DECHETERIE ROOST 2022	TRAVAUX DECHETERIE ROOST 2022	ROOST	Travaux de voirie	2022	2138	20	2 280,00 €	- €	- €	2 280,00 €
SS TOTAL 2318							2 280,00 €	- €	- €	2 280,00 €
EQUIP0026-19	ECLAIRAGE EXT DECHETERIE ROOST-WARENDIN	ROOST	Installation éclairage	2019	2188	10	843,16 €	252,00 €	- €	591,16 €
PETITEQUIP0088-20	SIGNALITIQUES DECHETERIE	ROOST		2020	2188	5	1 718,70 €	687,48 €	- €	1 031,22 €
PETITEQUIP0099-22	POSE GRILLAGE DECHETERIE	ROOST		2022	2188	5	1 310,00 €	- €	- €	1 310,00 €
SS TOTAL 2188							3 871,86 €	939,48 €	- €	2 932,38 €
TOTAL DECHETERIE ROOST WARENDIN							6 151,86 €	939,48 €	- €	5 212,38 €

Déchèterie SIN LE NOBLE

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	COMPTE BUDGETAIRE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ACQUIIITION	AMORTISSEMENTS CUMULES	DAP 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/05/2022
DECHETERIE SIN -2019	TRAVAUX DECHETERIE SIN LE NOBLE 2019	SIN LE NOBLE	Réfection dalle béton	2019	2138	20	3 000,00 €	450,00 €	- €	2 550,00 €
DECHETERIE SIN-2021	TRAVAUX DECHETERIE SIN 2021	SIN LE NOBLE	Travaux sur station de refoulement et travaux de voirie	2021	2138	20	55 912,00 €	2 795,00 €	- €	53 117,00 €
SS TOTAL 2318							58 912,00 €	3 245,00 €	- €	55 667,00 €
EQUIP0021-18	BLOC BETON POUR AMENAGEMENT DECHETERIE	SIN LE NOBLE		2018	2188	10	3 710,63 €	1 484,00 €	- €	2 226,63 €
EQUIP0027-19	ECLAIRAGE EXT DECHETERIE SIN LE NOBLE	SIN LE NOBLE	Installation éclairage	2019	2188	10	1 279,78 €	384,00 €	- €	895,78 €
PETITEEQUIP0083-18	CLOTURE POUR DECHETERIE SIN LE NOBLE	SIN LE NOBLE		2018	2188	5	2 900,42 €	2 320,00 €	- €	580,42 €
PETITEQUIP0091-20	SIGNALITIQUES DECHETERIE	SIN LE NOBLE		2020	2188	5	3 778,50 €	1 551,40 €	- €	2 227,10 €
SS TOTAL 2188							11 669,33 €	5 739,40 €	- €	5 929,93 €
TOTAL DECHETERIE SIN LE NOBLE							70 581,33 €	8 984,40 €	- €	61 596,93 €

LOCALISATION MULTIPLE

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	OBJET	ANNEE ACQUISITION	COMPTE BUDGETAIRE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ACQUIIITION	AMORTISSEMENTS CUMULES	DAP 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/05/2022
INFOR0026-20	MATERIELS INFORMATIQUES	Toutes les déchèteries	6 tablettes android + 4 imprimantes	2020	2183	5	3 816,23 €	1 526,50 €	- €	2 289,73 €
SS TOTAL 2183							3 816,23 €	1 526,50 €		2 289,73 €
EQUIP0022-18	CONTAINER MARITIME POUR MATERIELS HDQ,DA	CT-EVIN		2018	2188	10	3 105,00 €	1 244,00 €	- €	1 861,00 €
PETITEQUIP0092-20	SIGNALITIQUES ROUTIERES ET REFECTION PEINTURES	Toutes les déchèteries		2020	2188	5	6 033,96 €	2 413,58 €	- €	3 620,38 €
PETITEQUIP0097-22	PANNEAUX DE COMMUNICATION	Toutes les déchèteries		2022	2188	5	2 753,00 €	- €	- €	2 753,00 €
SS TOTAL 2188							11 891,96 €			11 891,96 €
TOTAL DECHETERIE / LOCALISATION MULTIPLE							15 708,19 €	1 526,50 €	- €	14 181,69 €

LISTE DES CONTRATS ET MARCHES
COMPETENCE HAUTS DE QUAI DES DECHETERIES

MARCHES	
Exploitation des déchèteries	2018-AO-05 Titulaire : SUEZ Durée du marché : du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023
Restauration station de refoulement – entretien te maintenance des pompes	2020-PA2-06 Hainaut Maintenance Durée maintenance : 36 mois à compter de la notification du PV réception, soit du 03/03/21 au 02/03/24
CONTRATS	
EDF	Fourniture électricité Déchèterie Arleux Contrat n°1-J4V8258 – du 01/01/22 au 31/12/23
	Fourniture électricité Déchèterie Cuincy Contrat n°1-J4V8213 – du 01/01/22 au 31/12/23
NOREADE	Fourniture eau déchèteries Arleux – Ref Contrat n°708419892
	Fourniture eau déchèterie Cuincy – Ref Contrat n°701907670

TRANSFERT DE LA COMPETENCE HAUT DE QUAÏ DES DECHETERIES

FICHE D'IMPACT SUR LA SITUATION DU PERSONNEL

 Liste du personnel titulaire travaillant à temps plein, nécessaire à l'exercice de la compétence « Haut de quai »
 et transféré à Douaisis Agglo au 1^{er} juin 2023

Nom	Prénom	Date de naissance				Poste	Date d'embauche au SYMEVAD	Grade	Echelon	Indice Majoré
ANSART	Léon	27/01/1960				Gardien	01/04/2018	Adjoint technique principal 1ere classe	10	473
CERBELLE	Eddy	15/05/1968				Gardien	01/04/2018	Adjoint technique principal 2eme classe	8	380
DAPVRIL	Frédéric	12/02/1972				Gestionnaire déchèteries	01/04/2018	Technicien	10	441
DEBRUILLE	David	03/03/1972				Gardien	01/04/2018	Adjoint technique principal 2eme classe	9	392
GUINEZ	Emmanuel	15/09/1961				Gardien	01/04/2018	Adjoint technique principal 2eme classe	7	370
PERSICHILLO	Mickael	02/03/1976				Gardien	07/06/2021	Adjoint technique	2	341
RICHEZ	Jean Paul	14/03/1962				Gardien	01/04/2018	Adjoint technique	9	363
ZINBI	Mohamed	28/08/1955				Gardien	01/01/2019	Adjoint technique	11	382

DOMAINE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT	SYMEVAD	DOUAISSI AGGLO
ORGANISATION	Lieu de travail	Déchèterie Aucun changement d'adresse du lieu de travail	Déchèterie Aucun changement d'adresse du lieu de travail
	POSITION STATUTAIRE	Inchangées	Inchangées
CONDITIONS DE TRAVAIL	CONGES	22.5	27
	RTT	6	0
	CET	Oui	Oui
	TEMPS DE TRAVAIL	36h	36h
	ACTION SOCIALE	Oui (CNAS)	Oui (Plurélia)
AVANTAGES SOCIAUX	CHEQUES VACANCES	200 € de dont ou 500 si épargne (minimum 60 €)	1 700 € avec une épargne de 50 % de l'agent
	CHEQUES DEJEUNERS	8 € avec une participation de 60 % de la collectivité	9 € avec une participation de 60 % de la collectivité
	Participation mutuelle	Catégorie de l'agent	taux de participation sur la mutuelle de la collectivité :
		Participation agent	16 €
	Participation conjoint	8 €	8,5 €
	Participation enfants	4 €	5 €
REMUNERATION	Contrat de maintien de salaire	Oui Convention CDG INTERIAL SOFAXIS	Mise en place en cours
	Participation maintien de salaire	9 € catégorie C 8 € catégorie B 7 € catégorie A	Mise en place en cours
	Régime indemnitaire	RIFSEEP	RIFSEEP
	NBI	Oui	Oui
AVANTAGE COLLECTIVEMENT ACQUIS INDEMNITES HORAIRES TRAVAIL DIMANCHES ET JOURS FERIES	10 points pour les gardiens, 15 points pour le Gestionnaire déchèteries	10 points pour les gardiens, 15 points pour le Gestionnaire déchèteries	10 points pour les gardiens, 15 points pour le Gestionnaire déchèteries
	Prime annuelle DOUAISSI AGGLO qui avait été conservée (2 x 714.62 €)	Prime annuelle DOUAISSI AGGLO qui avait été conservée (2 x 714.62 €)	Prime annuelle DOUAISSI AGGLO (2 x 714.62 €)
	0.74 € par heure	0.74 € par heure	0.74 € par heure